fcpe

BOURSE AUX LIVRES 2015-2016

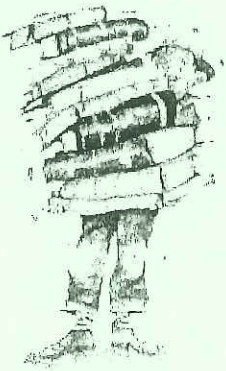

Au Lycée Louis Pasteur

LOUIS PASTEUR
Lycée d'accueil des sportifs de haut niveau

Dépôt des livres d'occasion en bon état pour les 2ndes, 1ères et Terminales
Commande des livres pour les élèves entrant en 2ndes, 1ères et Terminales

Reprise et Commande toutes classes :

Samedi 27/06/2015 de 08h30 à 12h
Samedi 04/07/2015 08h30 à 12h

Retrait des livres commandés :

Samedi 29/08/2015 de 08h30 à 12h

- Les listes complètes des livres seront à votre disposition pour passer vos commandes.
  Veillez à connaître vos options

- ***TOUS les élèves auront des livres d'occasion qui seront répartis équitablement.***
  Pour éviter toute attente, utilisez toute la plage horaire.

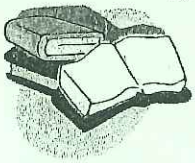

A savoir :

La bourse aux livres du Lycée Louis Pasteur est organisée par ***des parents d'élèves bénévoles*** *FCPE*

Fédération des Conseils de Parents d'Elèves des écoles publiques du Bas-Rhin
27 rue Lavoisier - 67200 Strasbourg fcpe.bal67@wanadoo.fr Tél 06 83 57 52 14 Site web : www.fcpe67.com
Boîte parents délégués au lycée Pasteur : fcpe67pasteur@laposte.net

MODE D'EMPLOI DE LA BOURSE AUX LIVRES

Comment cela se passe t'il ?

- Les livres de l'année scolaire 2014/2015 sont collectés fin juin / début juillet.
- Les livres pour la rentrée 2015/2016 seront commandés à la même période.
- Pendant l'été, parents et élèves bénévoles préparent les commandes des adhérents qui les récupèrent lors de la remise des livres le 29 août (pour tous).

Lors de la remise des livres les parents règlent, si possible par chèque, libellé à l'ordre de la FCPE ou en espèces le montant de la facture (arrhes déduits).

Aucune commande ne sera délivrée sans règlement.

Les dépôts ?

Seuls les livres en bon état sont repris. Les CD doivent être rendus et en cas de perte, des frais supplémentaires de 5€ par CD manquant peuvent être imputés sur la facture.
Ils sont également téléchargeables sur les sites des éditeurs en faisant une recherche par isbn.
Les dépôts sans commande sont réservés exclusivement aux élèves quittant le lycée pour réorientation et pour les sortants de terminale.

Les remboursements se font exclusivement par virement entre la mi-juillet et fin octobre.
Pensez à apporter un RIB (Relevé d'Identité Bancaire)

Les commandes et les règlements ?
Pour toute commande déposée, sera demandé:

Un versement de 50€ (en cas de commande seule) ou de 10 € (lorsqu'il y a dépôt de livres et commande) à titre d'arrhes (non remboursables en cas d'annulation de commande). Ils seront déduits de la facture restant à payer lors de la remise des livres.

La cotisation FCPE : 15€ pour l'année 2015/2016 (adhésion sur place), est obligatoire pour pouvoir bénéficier des prix réduits. (Loi Lang du 10/08/81, ayant instauré la règle du prix unique sur les livres, n'autorise une remise supérieure à 5% que si la vente de manuels scolaires est organisée par une association de Parents d'Elèves et uniquement pour ses adhérents). Solde à payer à la remise des livres.

Exemple pour une commande seule : Commande + cotisation : 50 + 15 = 65
Exemple pour une commande avec reprise : Reprise + commande + cotisation : 0 + 10 + 15 = 25

Le règlement se fera si possible par un chèque global à l'ordre de la FCPE ou en espèces.

IMPORTANT!

Les livres d'occasion seront répartis de manière équitable entre toutes les commandes. La répartition ne se fait pas le jour de la bourse aux livres. Il y aura des livres pour tous les élèves.
Les livres non vendus, seront rendus aux élèves, ceci toujours de façon équitable.
Réductions : Livres d'occasion remise de 35 % et Livres neuf remise de 20%. Frais de dossier : 2€ pour tous imputés sur facture (non remboursable).

Lors de la remise des livres, certains livres peuvent manquer et ne seront livrés que plus tard. Les élèves doivent alors être attentifs et regarder le tableau d'affichage où seront indiquées les dates des permanences où ils devront chercher leurs livres.
Attention, les livres qui ne seraient pas cherchés lors de la dernière permanence au lycée, deviendront propriété de l'association et ne pourront plus être réclamés ni remboursés.
Chaque année des élèves « oublient » de récupérer leurs livres. Les parents bénévoles reprennent leurs activités professionnelles et ne peuvent rester à la disposition des élèves.
Merci de votre compréhension.